

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisse communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Il reçoit chaque année 6 sacs froment de l'Hôpital; 100 foyots de la Commune et 1152 Douls une partie vient de deux lieux pieux faits; lui il y a long-temps par le Citoyen Barthélemi Haddimand de Capital de 3000 de le bache, puis de l'oultre par le Citoyen F. J. Christen le 26^e Août 1776 de 1750. La Commune ajoute ce qui manque aux intérêts de ces deux sources pour faire les 1152 à desus.

*Yverdon le 12^e Mars 1799 F. Goultier
Cathédré.*

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

N° 4

3,

1° Yverdon

a une ville

b une commune, en deux Sections

c idem

d d'Yverdon

e du Léman

2°

*3° Clindy hameau, les Bains, à dix minutes de la ville, Loraire, Champ-Pitet, Bel air, Belle vue, maisons à vingt minutes d'éloignement de la même Commune, Cheseaux et Brieux à la distance d'une demi heure formant une petite commune; ce sont deux hameaux qui avec d'autres maisons environnantes, font de la paroisse d'Yverdon; ils n'ont je crois pas d'écoles en règle, et profitent peu de celles d'ici
Il n'y en a point, de ces différents lieux actuellement*

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I I.

I N S T R U C T I O N.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage?

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

9°. Durée de l'école chaque jour?

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

b. D'où est-il?

c. Son nom

4° Trez villages de la paroisse d'Yverdon, Montagni & les Thuilleries de Grandson, Chamblon & Vallaires sous Montagni, paroisse de Montagni, Sarcourz, Method, Champvent, Villard & Essert sous Champvent, paroisse de Champvent, Lomi et Charvi formant une paroisse avec les fermes de Breter, Croissy et Arsons de une paroisse, Usins & Vallaires sous Usins, Gresi, et Belmont, paroisse avec Usins & Epandes et Essert sous Louelles, Ditto, Orge, Montavau, Gier, Ditto, Villard, Rouilli paroisse d'Yverdon. Grandson; cette ville & ses villages font une demi heure trois quarts d'heure, une heure d'ici, sauf erreur.

5° La Lecture, l'Ecriture, l'Orthographe, l'Arithmétique élémentaire, Des Abrégés de Religion, d'Histoire sainte, de Grammaire française, de Géographie, le dernier article des plus avancés.

6° Toute l'année la durée de l'école varie de deux heures par semaine, suivant les saisons, & selon ce qu'il sera expliqué ci après.

7° La Bible, un Abrégé d'Histoire sainte, son nom d'auteur, le Catéchisme retouché d'Ostervald & un Abrégé de passages y joint l'Abrégé de la Grammaire de Pestaut, l'Abrégé Géographique d'Ostervald.

8° Le temps des Leçons est partagé suivant les différents objets d'enseignement, et certains Réglemens de discipline doivent être remplis par des règles générales et relatives à toute la jeunesse dont une grande partie ne fréquente pas le Collège.

Table showing school hours: En hiver, l'automne et l'été. Lundi matin 2, soir 3; Mardi soir 2; Mercredi matin 2, soir 3; Jeudi matin 2, soir 3; Vendredi matin 2, soir 3; Samedi matin 2. Total 28 heures.

10° L'école forme la 3.° classe du Collège ou classe française distribuée autrefois en trois ordres, et depuis deux années, en quatre ordres, par la suppression d'une petite école.

11° a. Le conseil, sur le rapport de la Commission du Collège, relatif à l'examen qu'elle a fait de l'Instituteur. b. D'Yverdon. c. George François Pilicier.

(3)

d. Son âge.

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

b. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles font-elles?

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

a. En hiver, } foit garçons ou filles.
b. En été, }

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles font-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

d Cinquante-quatre ans

e Deux

f Des Octobre 1767. dans cette classe

g A Yverdon, occupé à une école particulière pendant six & sept ans

h: Il fait la moitié des lectures ordinaires de l'Eglise

12° De trente cinq à quarante

a Des garçons de dix à quatorze ans
b faisant plus ou moins d'absences dans ces différents tems, qui sont notées. Il y a au Collège huit semaines de vacances par années & en quatre intervalles.

13° a }
b } C'est à l'Hôpital que sont placés ces fonds
c } et ses revenus
d }

14° Rien

15° Le Collège
a Il est vieux

b: Il y a un logement pour le Principal ou premier Instituteur Latin, avec sa classe, une chambre ou classe pour le second Instituteur Latin, une pour l'Instituteur français, nommé cy dessus, & une vacante. c. Il est logé à ses frais dans une maison qui lui appartient, et dont le logement qu'il occupe lui rapporteroit s'il le louoit au moins dix louis, ce qui bonifieroit bien sa pension. d. Je crois que c'est l'Hôpital

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisse communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

16° Deux cent quarante francs, douze sacs froment, un cent fagots, & la jouissance d'un chien-vier qu'il loue douze francs; Le tout montant actuellement à environ quatre cent et dix francs pour l'année, bénéfice unique de cette classe, & insuffisant pour l'entretien de l'instituteur

B et suivants

C'est aux Administrateurs des biens de l'Hôpital, à répondre à ces différentes questions

17° L'instituteur désirerait beaucoup être soulagé relativement à l'office de cette classe très pénible, vu la multiplicité des objets d'enseignement, et le grand nombre des Ecoles, augmenté par l'ajonction de son Ordre, qui ne peut que nuire à leurs progrès, et altérer sa santé et ses forces, qui ne sont plus celles de la jeunesse. Les Examens du Collège se font toutes les années après Pâques, par la commission Collégiale, qui distribue, en public, des prix aux Ecoles qui en méritent.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école? Ville d'Yverdon.

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence reffort-il?

d. District

e. Canton du Léman.

2°. Eloignement des maisons appartenantes au reffort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au reffort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Handwritten signature or initials in the top right corner.